

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le seize décembre à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe, et M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - M. LEROUGE Christian - Mme COUVREUR Laëtitia.

Absente : Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 09/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

OBJET : Schéma de Cohérence Territorial (Scot).

Monsieur le Maire explique que la révision du SCoT établi par l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) et les acteurs locaux est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Il est rappelé que le Schéma de Cohérence Territorial (Scot) est un document de planification stratégique pour les 20 prochaines années, qui se base sur une analyse des besoins et des ressources du territoire, et fixe des orientations stratégiques pour l'aménagement du territoire.

Les principaux éléments du SCoT incluent :

1. Le diagnostic territorial : Une évaluation des caractéristiques et des enjeux du territoire.
2. Les objectifs de développement : Des priorités en matière d'urbanisme, de transport, d'environnement, etc.
3. Les orientations d'aménagement : Des recommandations sur l'utilisation des sols, la localisation des équipements, et la préservation des espaces naturels.
4. La mise en œuvre : Des modalités pour appliquer les orientations du SCoT, souvent en lien avec d'autres documents de planification comme les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).

En résumé, le SCoT est un outil pour garantir un développement harmonieux et durable des territoires, en intégrant les différentes dimensions de l'aménagement et en favorisant la coopération entre les acteurs locaux.

Résumé du futur SCOT (600 pages environ), concentré sur les points 3 et 4 :

- Il souligne l'importance des bourgs et des communes déléguées en tant que pôles de proximité au sein des 75 communes de l'Intercom. Il met en avant le rôle essentiel de ces espaces dans l'identité et la vitalité du territoire, en cherchant à renforcer leur attractivité face aux zones périphériques. Il a pour objectif de consolider les centralités, en évitant le phénomène des "communes dortoirs" et en favorisant leur fonction de lieu de vie et de rencontre. **Cela signifie que le SCoT cherche à renforcer et à soutenir les zones qui jouent un rôle central dans la vie économique, sociale et culturelle de la région.**

- Il propose une politique d'urbanisme qui vise à maintenir et à revitaliser ces centralités en tenant compte des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.
- Il évoque également la création de "tiers-lieux" pour répondre aux besoins administratifs et favoriser le travail collaboratif, tout en soutenant des initiatives culturelles et citoyennes.

Pour assurer la vitalité des bourgs et des centres-villes, plusieurs leviers sont suggérés : faciliter le renouvellement urbain, encourager la **construction de logements proches des services**, soutenir le **développement des commerces et des activités**, aménager les **espaces pour favoriser les déplacements à pied et à vélo**, et **optimiser les infrastructures et les réseaux** pour un aménagement durable et économique.

L'organisation territoriale semble répondre aux besoins des habitants tout en assurant un équilibre entre les différentes fonctions du territoire. En mettant l'accent sur des pôles d'emploi et des centralités, comme Bernay et Menneval, elle favorise une dynamique qui peut **améliorer l'accès aux services et à l'emploi pour tous**.

Les six centralités mentionnées, dont Brionne/Calleville et Beaumont-le-Roger, jouent un rôle crucial **en garantissant une diversité de fonctions**. De plus, l'idée serait d'avoir des pôles relais comme Barç et Beaumesnil pour renforcer le parcours résidentiel qui est une excellente initiative pour offrir plus de choix aux habitants.

Il est à noter que la population des principales polarités diminue plus intensément que dans d'autres communes, tandis que la frange Est du territoire, en lien avec l'agglomération d'Évreux, attire de nouveaux habitants. Cela montre une certaine **disparité dans l'évolution démographique**.

Le SCoT a pour objectif de regagner une dynamique démographique en visant l'**accueil de 3 750 habitants sur 20 ans**. Ce regain d'attractivité est lié à un développement économique et à un cadre de vie agréable .

Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures sont envisagées, comme la **production de 130 à 190 logements par an**, la diversification du parc résidentiel, et l'accent est mis sur des logements **adaptés aux besoins des différentes populations**, y compris les seniors. Le projet de rééquilibrer l'accueil démographique tout en préservant les polarités existantes, vise à maintenir les centres urbains ou les zones déjà bien établies tout en développant d'autres zones. En somme, c'est une approche visant à **créer un équilibre entre les différentes régions, tout en respectant les dynamiques déjà en place**.

Enfin, il est également question, pour améliorer l'offre de logements et répondre aux besoins des habitants (améliorer le cadre de vie, mais aussi réduire les coûts énergétiques), de réhabilitation des logements vétustes et de remise sur le marché des logements vacants.

La diversification des types de logements a pour but d'**accueillir des jeunes ménages, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite**. On parle d'un environnement adapté à tous. De plus, l'accent est mis sur la production de **logements sociaux** pour que chacun puisse trouver un logement à un prix abordable.

L'idée de densifier et de renouveler le tissu urbain existant, tout en préservant les terres agricoles, est une approche équilibrée qui favorise un développement durable, aussi, en identifiant les **bâtiments agricoles susceptibles d'être transformés en logements**. Dans un contexte rural, la dispersion de la population pose effectivement des défis, l'idée est de concentrer l'accueil des nouveaux habitants dans les bourgs et les villes pour éviter le mitage des terres. L'idée d'**identifier les capacités de densification** dans les documents d'urbanisme **avant d'envisager des extensions urbaines** est également une approche proactive **pour optimiser l'utilisation du foncier**.

Les objectifs chiffrés, **l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) sera limitée par une consommation foncière à 106,5 hectares d'ici 2041**, cela montre une volonté claire de planification et de gestion de la construction sur l'ensemble des 75 communes rattachées. La répartition de cette consommation entre les différentes polarités et pôles de proximité permettra de **structurer le développement urbain**. Cette démarche s'inscrit dans une vision globale de développement durable, en tenant compte des enjeux environnementaux et des besoins des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un **AVIS DÉFAVORABLE** sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) tel qu'arrêté par délibération du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) en date du 26/09/2024.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Laurence TESSIER.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

